

<https://www.snetap-fsu.fr/Agression-au-couteau-sur-le-LPH-d-Antibes-la-sideration-passee-il-est-grand.html>



# **Agression au couteau sur le LPH d'Antibes : la sidération passée, il est grand temps d'agir !**

- Nos Actions - Les Mobilisations -  
Date de mise en ligne : mercredi 8 octobre 2025

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Le mercredi 10 septembre 2025, les personnels de l'EA étaient saisis par l'effroi d'[une attaque au couteau au LPH d'Antibes contre une collègue enseignante d'anglais et deux élèves.](#)

Dès le vendredi 12 les représentant.es élu.es des personnels étaient convié.es à un CSA EA exceptionnel, suivi le lundi 15 septembre de la tenue d'un CSA M exceptionnel.

Passés le choc et la période de décence qui s'imposait, un retour en arrière pour comprendre d'où l'on vient et surtout où il convient d'aller sans davantage de délai nous semble nécessaire...

## Des alertes restées sans réponse

Depuis 10 ans maintenant, dans un contexte de menace terroriste, de radicalisation, de montée du racisme, et suite aux drames qui ont coûté la vie à nos collègues (Samuel Paty, Dominique Bernard, Mélanie Grapinet), le SNETAP-FSU a maintes fois interpellé les ministres successifs, le ou la conseillère du ou de la ministre, directeurs de cabinet, [DGER](#), Secrétariat Général pour tirer collectivement des enseignements. Après avoir contribué en 2016 au plan « 100 % citoyen », après avoir porté de nouvelles propositions en 2020 suite à l'assassinat de Samuel Paty dont l'introduction de l'EMC en Bac PRO qui avait alors été retenue. En janvier 2024, il interpellait à nouveau le Directeur de Cabinet du Ministre pour l'alerter sur la sécurisation de nos établissements. Il faisait valoir que les établissements n'ont pas d'entrée unique et sauf exception pas de local/conciergerie avec un-e agent-e posté-e. Le SNETAP-FSU avait mis en avant la nécessité de faire un état des lieux avec les conseils régionaux afin d'étudier spécifiquement les entrées des établissements agricoles et la possibilité d'y poster un-e agent-e régional-e formé.e dans un local dédié et sécurisé. Force est de constater qu'à date, nos [EPLEFPA](#) sont encore dans des situations totalement disparates.

Pour mémoire, dans une instruction du 12 août 2016, le Ministre Le Foll avait exigé pour la rentrée 2016 la mise en œuvre de mesures particulières de sécurité des établissements, on peut y lire : « *Dans le cadre de la sécurisation des espaces particulièrement vulnérables des établissements agricoles, vous veillerez, chacun pour ce qui vous concerne, à ce que les collectivités puissent bénéficier de l'expertise et du conseil de vos services pour identifier les travaux prioritaires* » et quelques lignes plus loin :

« *La sécurisation de nos établissements scolaires est une priorité absolue. Elle concerne au premier rang l'État mais aussi les collectivités territoriales et l'ensemble de la communauté éducative, qui doit être impliquée pour prévenir la menace et développer une culture pérenne de la gestion des risques.* »

Dans cette même adresse au Directeur de Cabinet en janvier 24, nous déplorions les manques de la formation « savoir réagir aux risques », et exigeons une actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté des EPLEFPA, un plan de suivi régional quant au déploiement sans délai de ces PPMS et l'intégration de l'ensemble des risques selon des procédures claires et connues de toutes et tous avec des exercices réalisés régulièrement.

Le SNETAP-FSU rappelait aussi son exigence exprimée en 2021, à savoir la création d'une cellule de crise propre à la DGER pour permettre à l'Enseignement Agricole de répondre dans l'urgence aux situations de crise – dimension prise en compte depuis pour d'autres services de notre ministère, mais qui continue de faire défaut pour l'enseignement.

Sur le plan pédagogique, il rappelait l'importance des formations et la mise en place d'un référentiel dédié, d'un volume horaire spécifique et de moyens pour l'enseignement de l'EMC. Il réclamait la mise en place d'un enseignement sur la démocratie ainsi que celle de l'observatoire des libertés pédagogiques.

Par ailleurs, à l'image du MENJS, et dans un souci de parité, il portait la création de "cellules académiques d'appui pédagogique", qui pourraient être sollicitées par les enseignant-es en cas de difficulté ou contestation de contenus pédagogiques.

Notre demande d'audience formulée en janvier 24 est restée sans réponse.

Puis vinrent les vacances du printemps 24, où le SNETAP-FSU alerte à nouveau la Secrétaire Générale, suite aux informations relayées dans les médias d'une menace de « tuerie de masse » au lycée horticole d'Antibes. L'ensemble de la communauté éducative attend des réponses à ses questions sur les mesures prises à l'issue des vacances, sur son besoin d'écoute, d'appui et de soutien.

La suite malheureusement, nous la connaissons, elle s'est produite le mercredi 10 septembre 25, quand le jeune garçon qui avait proféré les menaces en avril 24, pénètre dans l'établissement et attaque au couteau une enseignante et blesse deux autres élèves.

## **des revendications dans un nouveau cadre de travail**

Même si, à ce jour, nous pouvons considérer que le pire a été évité grâce à l'intervention de plusieurs agent.es et des directeurs du lycée et du [CFA](#), même si nous sommes rassuré.es quant à l'état de santé des blessé.es, nous estimons qu'il est essentiel que le soutien psychologique aux agent.es, comme aux élèves traumatisé.es soit assuré aussi longtemps que nécessaire.

Par ailleurs, à Antibes comme dans nombre de nos EPLEFPA, les limites des PPMS se doivent d'être observées et dépassées autant qu'il sera possible (dispositifs d'alarme souvent inadaptés, peu ou pas audibles sur certaines parties de l'établissement, tendance à privilégier le fait de se confiner au lieu de fuir...).

Les annonces faites au lendemain du drame lors d'un CSA EA extraordinaire puis en CSAM avec Madame la [SG](#) semblent aller dans le bon sens en reconnaissant la nécessité « de repenser tout le système ». Pour autant, pour le SNETAP-FSU il y a urgence à reprendre, dans le cadre du travail de fond qui s'enclenche enfin, les préconisations de l'instruction ministérielle de 2016, cela en vue d'arriver in fine à un plan intégré propre à l'EA, comme l'[EN](#) a su s'en doter en décembre 2024.. En ce sens, il convient de travailler sans plus de délai sur :

- la mise en sécurité des [EPL](#),
- sur un protocole de gestion de crise,
- sur les PPMS,
- sur la santé mentale des jeunes,
- sur les appuis juridiques et psychologiques,
- sur les moyens en personnels de vie scolaire et de santé.

**Le SNETAP-FSU prend acte positivement du point fait ce jour en CSAM pour convenir d'une méthode de travail partagée et cela dans un calendrier sérieux a priori. Dans ce cadre, nous allons continuer de porter résolument nos légitimes revendications pour faire face à ces situations traumatisantes pour l'ensemble des personnels.**

Paris, le 7 octobre 2025